



Rapport de suivi de la qualité de l'eau de surface des cours d'eau de Sutton 2024-2025



Par Frédéric Chouinard
Inspecteur en environnement et urbanisme
Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Janvier 2026

Table des matières

Contexte	3
Phase 2 – 2024-2025	3
Résultats.....	5
Ruisseau « Boyce/Santerre » : Branche 1, Branche 2, Marais Boyce	8
Ruisseau Cook.....	12
Ruisseau « Beauregard »	14
Ruisseau Courser.....	16
Ruisseau « McCullough »	18
Ruisseau Dufour.....	20
Rivière Sutton (en amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)	22
Ruisseau Westover	24
Conclusion	26
Annexe 1 – Photos des cours d'eau suivis	27

Contexte

Le suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire permet de détecter la présence de contaminants tels que les coliformes fécaux (dont E. coli), le phosphore et les matières en suspension (MES). Ces contaminants peuvent avoir un impact sur la santé et les usages des gens qui se baignent, pêchent ou font du kayak sur les cours d'eau ainsi que sur l'intégrité des écosystèmes du bassin versant (algues bleues, envasement de frayères, etc.).

De plus, le suivi de la présence de ces contaminants permet de détecter des sources de pollution en amont du site d'échantillonnage (installations septiques avec rejets, érosion de sédiments sur chantiers, terres, routes ou fossés, épandage de fumiers avec ruissellement, etc.).

Ce programme de suivi de la qualité de l'eau de surface instauré en 2023 permet de fournir des données fiables provenant de laboratoires accrédités par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les prélèvements sont effectués par l'inspecteur en environnement de la Ville selon la procédure prévue. Les paramètres analysés sont les coliformes fécaux (dont E. coli), le phosphore et les matières en suspension.

Si des concentrations élevées de contaminants sont détectées, l'inspecteur note les dépassements et procède, dans la mesure du possible, à la recherche de sources potentielles de contamination en amont du site d'échantillonnage et dans le bassin versant. Les correctifs nécessaires peuvent ainsi être apportés. Si l'analyse ne démontre aucun dépassement des critères de qualité de l'eau, un autre cours d'eau est échantillonné l'année suivante. Ainsi tous les cours d'eau et les lacs d'importance de Sutton pourront, à la longue, être analysés pour dresser un portrait complet de la qualité de l'eau de surface du territoire.

Phase 2 – 2024-2025

Le [Rapport de la phase 1 - 2023](#) se trouve dans la section Environnement du site internet de la Ville. La phase 2 regroupe les années 2024 et 2025.

En 2024, les 5 cours d'eau suivants ont été échantillonnés :

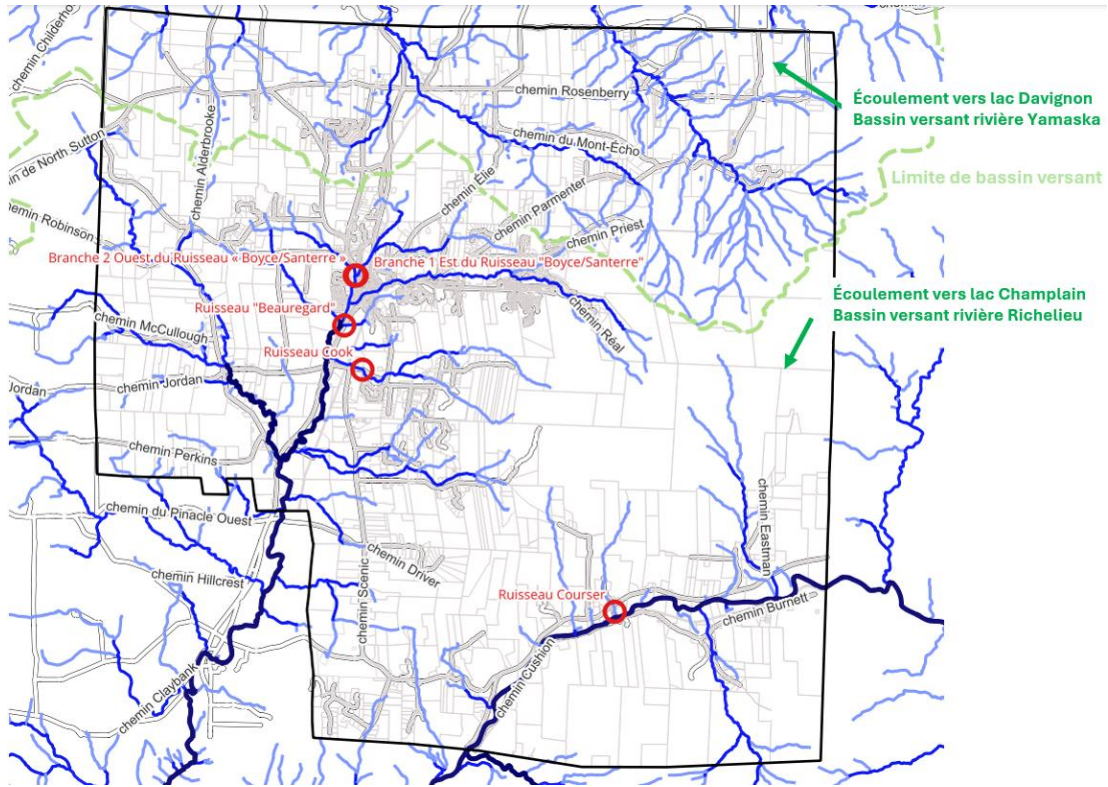
- Branche 1 Est du Ruisseau « Boyce/Santerre » (sans toponyme officiel)
- Branche 2 Ouest du Ruisseau « Boyce/Santerre » (sans toponyme officiel)
- Ruisseau Cook
- Ruisseau Courser
- Ruisseau « Beaugard » (sans toponyme officiel)

En 2025, les 5 cours d'eau suivants ont été échantillonnés :

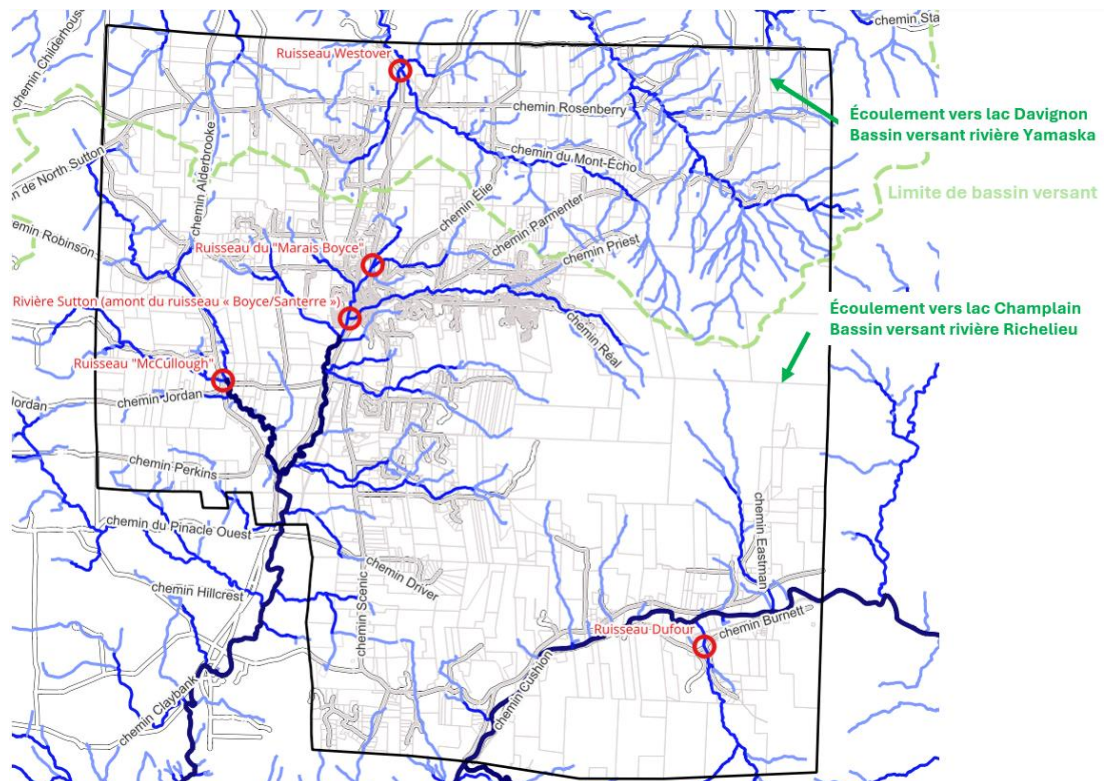
- Ruisseau Dufour
- Ruisseau « McCullough » (sans toponyme officiel)
- Ruisseau Westover
- Ruisseau du « Marais Boyce » (sans toponyme officiel)
- Rivière Sutton (en amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)

Les stations d'échantillonnage de 2024 et 2025 sont encadrées en rouges sur les cartes ci-dessous.

Phase 2 - Localisation générale des stations d'échantillonnage 2024



Phase 2 - Localisation générale des stations d'échantillonnage 2025



Résultats

Les critères de qualité de l'eau du MELCCFP sont utilisés pour l'analyse des résultats.

Critères de qualité de l'eau de surface

Coliformes fécaux / E. coli	200	UFC/100ml	Ce critère de qualité s'applique aux activités de contact direct comme la baignade ou la planche à pagaie.
Matières en suspension	+5	mg/L	PROTECTION DE LA VIE AQUATIQUE (EFFET CHRONIQUE) En eau limpide, le critère de qualité est défini par une augmentation moyenne maximale de 5 mg/L par rapport à la concentration naturelle ou ambiante.
Phosphore total	0,03	mg/L	PROTECTION DE LA VIE AQUATIQUE (EFFET CHRONIQUE) ET DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET DE L'ESTHÉTIQUE Ce critère de qualité vise à limiter la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques dans les ruisseaux et les rivières.

Source : MELCCFP

Ces critères de qualité à ne pas dépasser sont illustrés sur les graphiques suivants par une ligne rouge.

Résultats complets 2024 et dépassements de critères de qualité

STATION	DATE	CF (UFC/100ml)	E. COLI (UFC/100ml)	MES (mg/L)	PTOT (mg/L)
Critère de qualité		200	200	+5	0.03
Branche 1 Est du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-06-05	800	600	3	0.03
Branche 1 Est du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-07-24	420	600	1	0.02
Branche 1 Est du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-08-27	45	49	1	0.02
Branche 1 Est du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-09-30	1200	1300	2	0.02
Branche 1 Est du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-10-29	400	370	1	0.02
Branche 2 Ouest du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-06-05	1400	1100	2	0.02
Branche 2 Ouest du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-07-24	380	350	1	0.02
Branche 2 Ouest du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-08-27	1100	640	1	0.02
Branche 2 Ouest du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-09-30	220	140	2	0.02
Branche 2 Ouest du Ruisseau « Boyce/Santerre »	2024-10-29	37	31	1	0.02
Ruisseau Cook	2024-06-05	110	81	1	0.02
Ruisseau Cook	2024-07-24	20	25	1	0.02
Ruisseau Cook	2024-08-27	18	13	1	0.02
Ruisseau Cook	2024-09-30	14	20	3	0.02
Ruisseau Cook	2024-10-29	14	14	1	0.02
Ruisseau Courser	2024-06-05	21	20	1	0.02
Ruisseau Courser	2024-07-24	13	7	3	0.02
Ruisseau Courser	2024-08-27	5	7	2	0.02
Ruisseau Courser	2024-09-30	10	7	1	0.02
Ruisseau Courser	2024-10-29	0	0	1	0.02
Ruisseau « Beauregard »	2024-06-05	1200	1200	4	0.02
Ruisseau « Beauregard »	2024-07-24	180	230	1	0.02
Ruisseau « Beauregard »	2024-08-27	540	510	5	0.02
Ruisseau « Beauregard »	2024-09-30	3400	3600	1	0.02
Ruisseau « Beauregard »	2024-10-29	160	170	1	0.02

En jaune = Dépassement du critère de qualité (visant la protection de la vie aquatique et des activités récréatives)

En beige = Résultat élevé sans dépassement

NB1 : Les résultats non disponibles sont dus à de multiples erreurs du transporteur dans les livraisons au laboratoire. Les analyses bactériologiques sont fort malheureusement rejetées 48 h après leur échantillonnage.

NB2 : Les valeurs basses et répétitives indiquent une concentration sous le seuil de détection de l'analyse en laboratoire.

Résultats complets 2025 et dépassements des critères de qualité

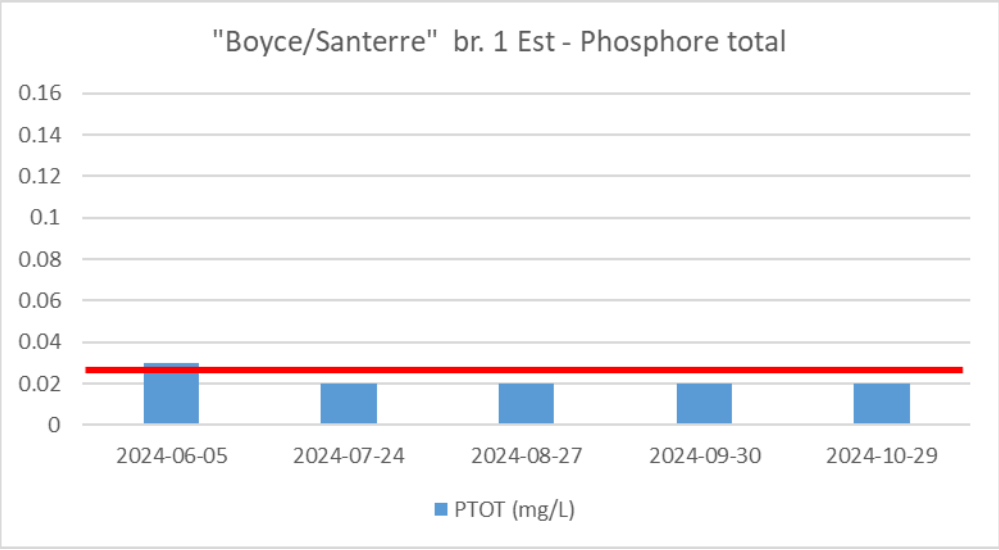
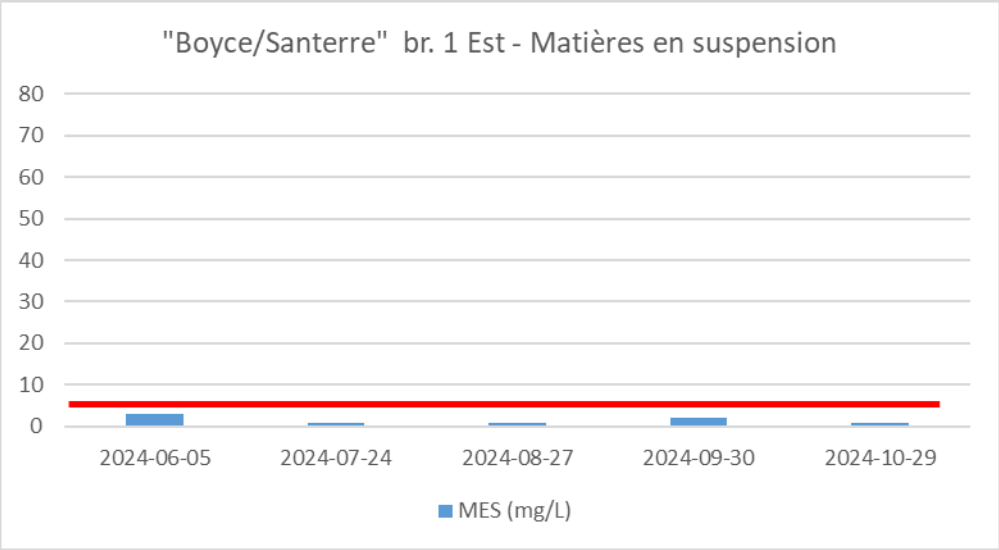
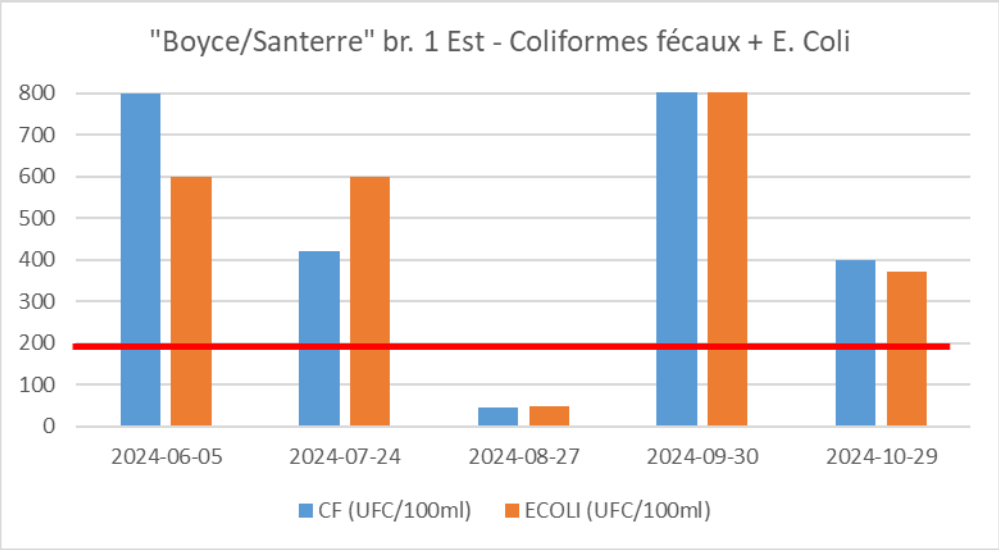
STATION	DATE	CF (UFC/100ml)	E. COLI (UFC/100ml)	MES (mg/L)	PTOT (mg/L)
Critère de qualité		200	200	+5	0.030
Rivière Sutton (amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)	2025-08-11	nd	nd	3	0.006
Rivière Sutton (amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)	2025-08-26	60	64	3	0.003
Rivière Sutton (amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)	2025-09-09	44	91	3	0.002
Rivière Sutton (amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)	2025-09-22	6	8	3	0.002
Rivière Sutton (amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)	2025-12-15	5	3	8	0.003
Ruisseau du « Marais Boyce »	2025-08-11	nd	nd	3	0.015
Ruisseau du « Marais Boyce »	2025-08-26	nd	3	nd	nd
Ruisseau du « Marais Boyce »	2025-09-09	48	43	3	0.011
Ruisseau du « Marais Boyce »	2025-09-22	55	31	3	0.007
Ruisseau du « Marais Boyce »	2025-12-15	5	1	15	0.004
Ruisseau Dufour	2025-08-11	nd	nd	3	0.004
Ruisseau Dufour	2025-08-26	55	69	3	0.006
Ruisseau Dufour	2025-09-09	2	4	4	0.005
Ruisseau Dufour	2025-09-22	800	310	3	0.003
Ruisseau Dufour	2025-12-15	nd	nd	3	0.005
Ruisseau « McCullough »	2025-08-11	nd	nd	3	0.012
Ruisseau « McCullough »	2025-08-26	50	54	3	0.009
Ruisseau « McCullough »	2025-09-09	28	30	3	0.006
Ruisseau « McCullough »	2025-09-22	14	24	3	0.002
Ruisseau « McCullough »	2025-12-15	nd	nd	3	0.004
Ruisseau Westover	2025-08-11	nd	nd	3	0.003
Ruisseau Westover	2025-08-26	88	50	3	0.002
Ruisseau Westover	2025-09-09	23	28	3	0.004
Ruisseau Westover	2025-09-22	21	19	3	0.004
Ruisseau Westover	2025-12-15	6	5	65	0.003

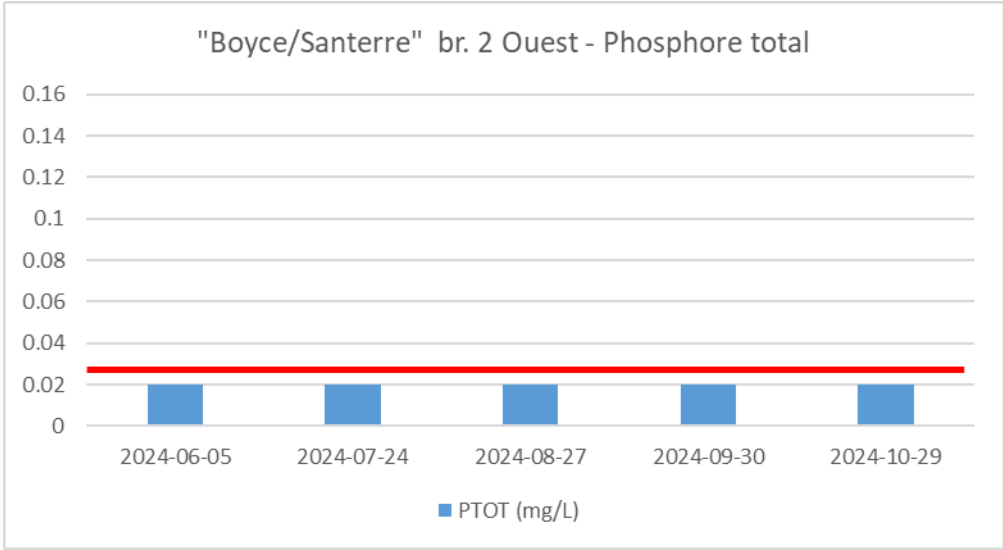
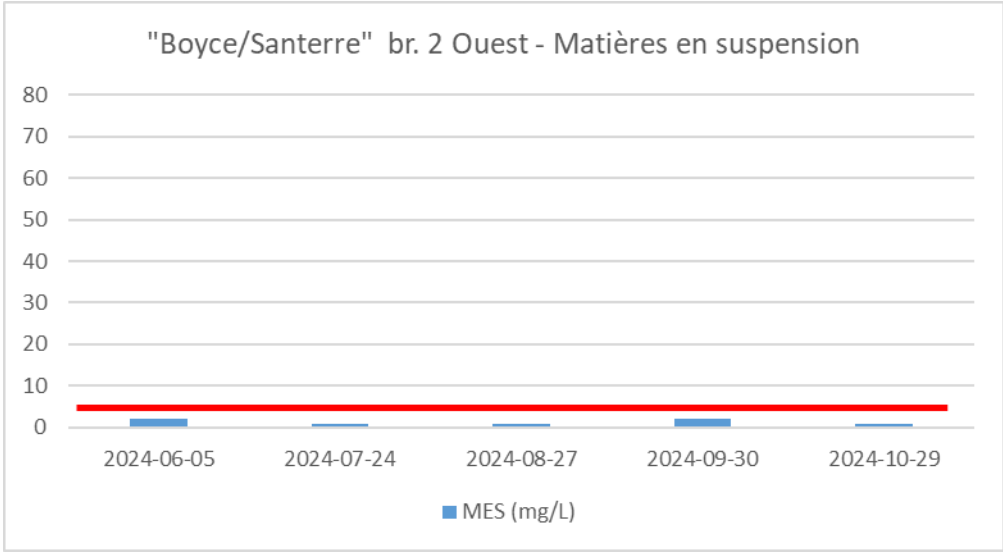
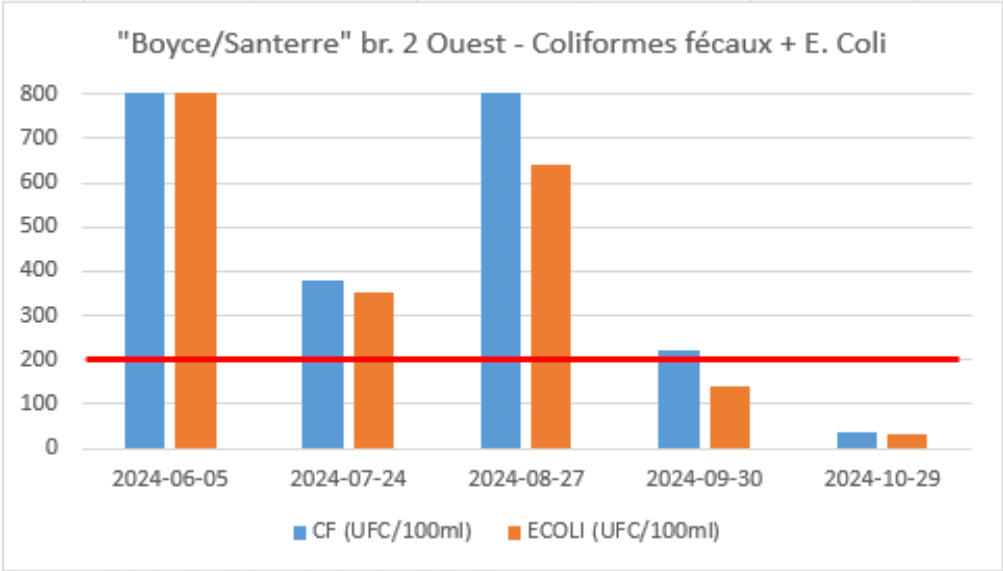
En jaune = Dépassement du critère de qualité (visant la protection de la vie aquatique et des activités récréatives)

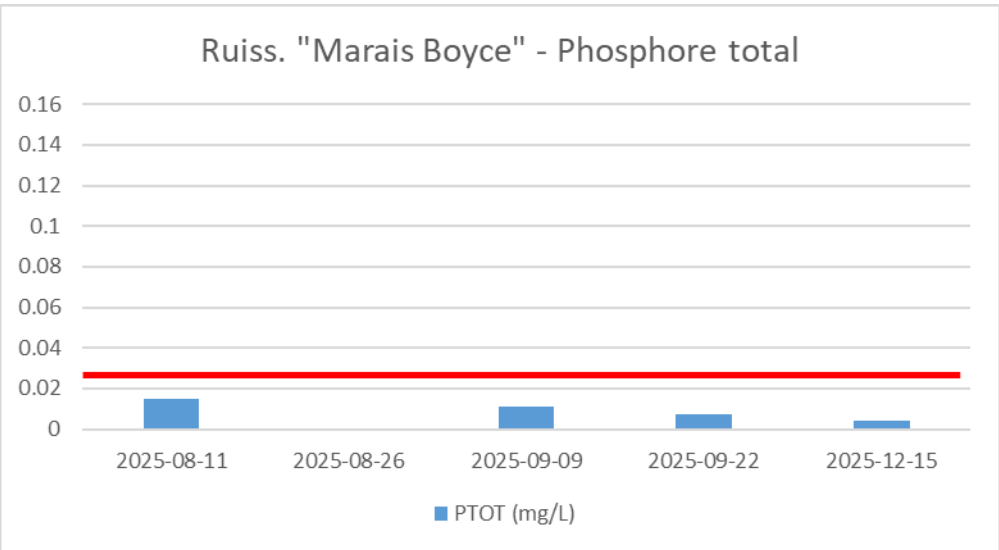
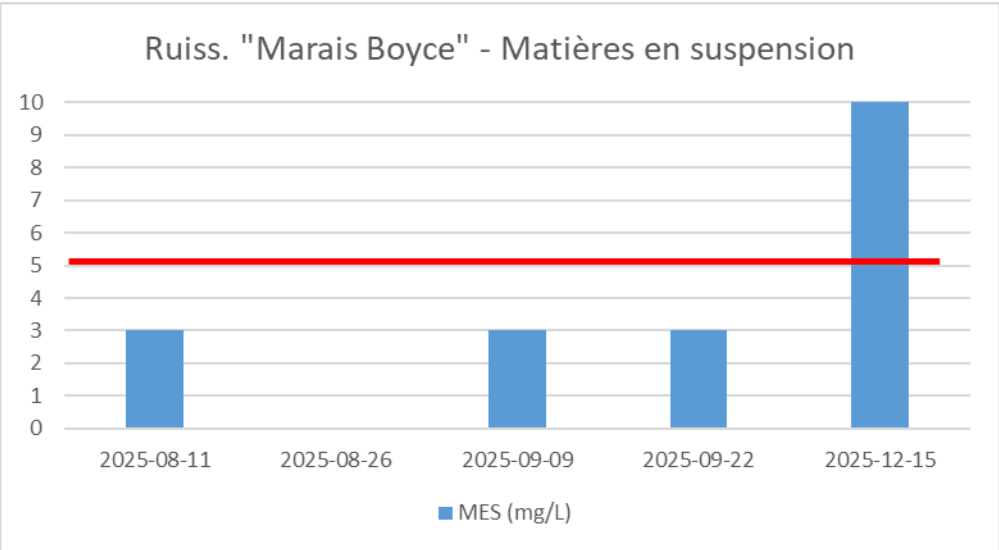
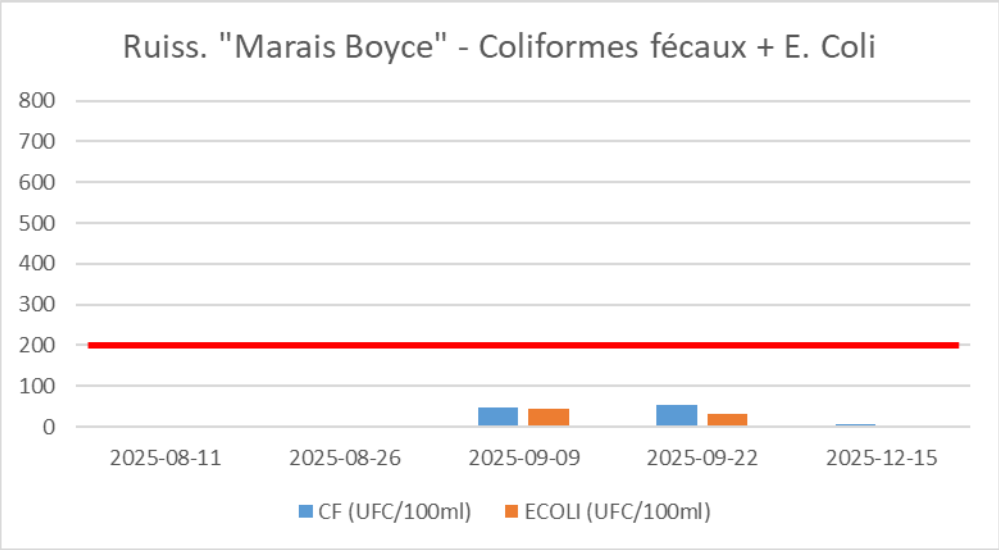
En beige = Résultat élevé sans dépassement

NB1: Les résultats non disponibles sont dus à de multiples erreurs du transporteur dans les livraisons au laboratoire. Les analyses bactériologiques sont fort malheureusement rejetées 48 h après leur échantillonnage.

NB2 : Les valeurs basses et répétitives indiquent une concentration sous le seuil de détection de l'analyse en laboratoire.





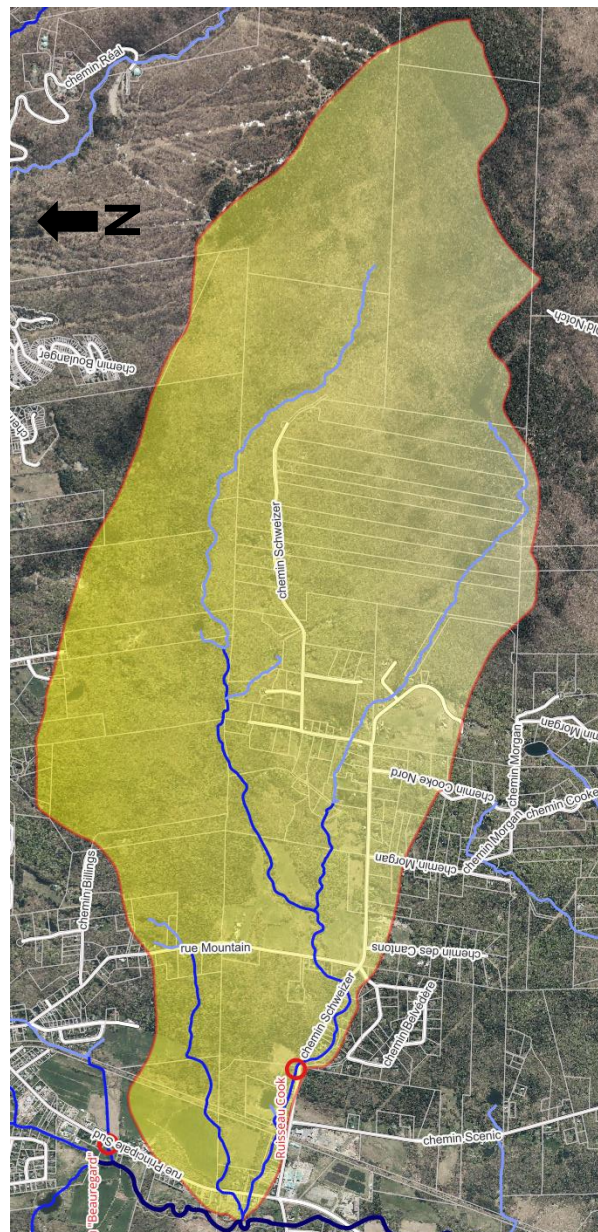


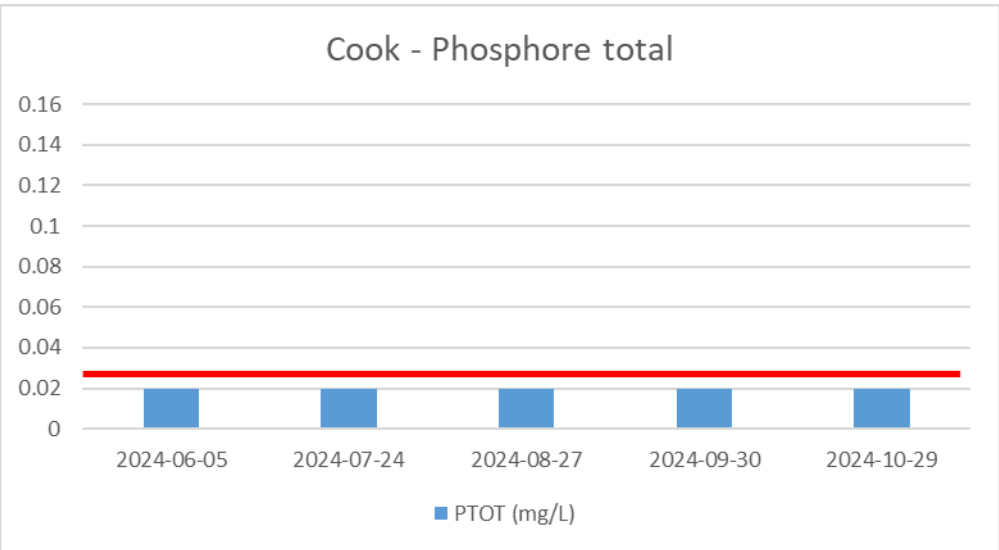
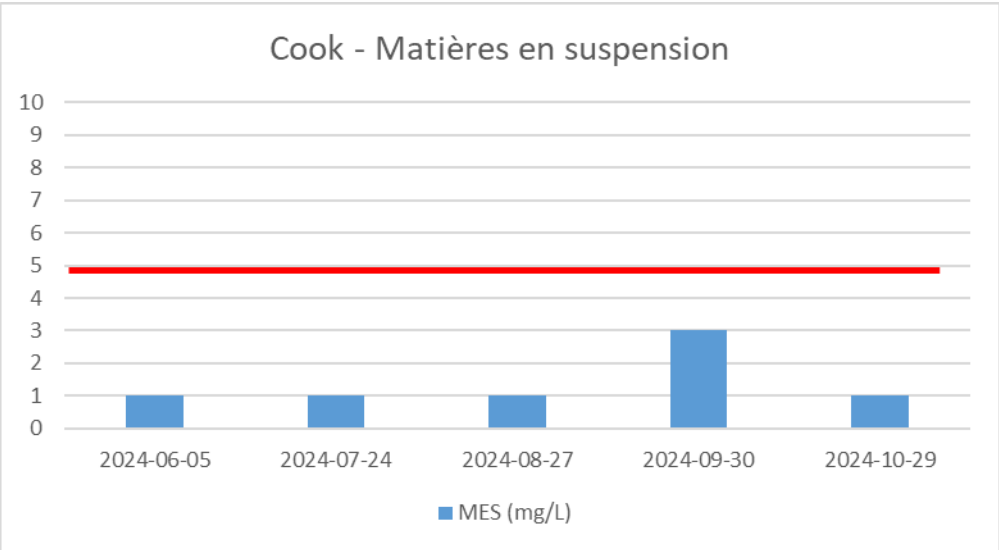
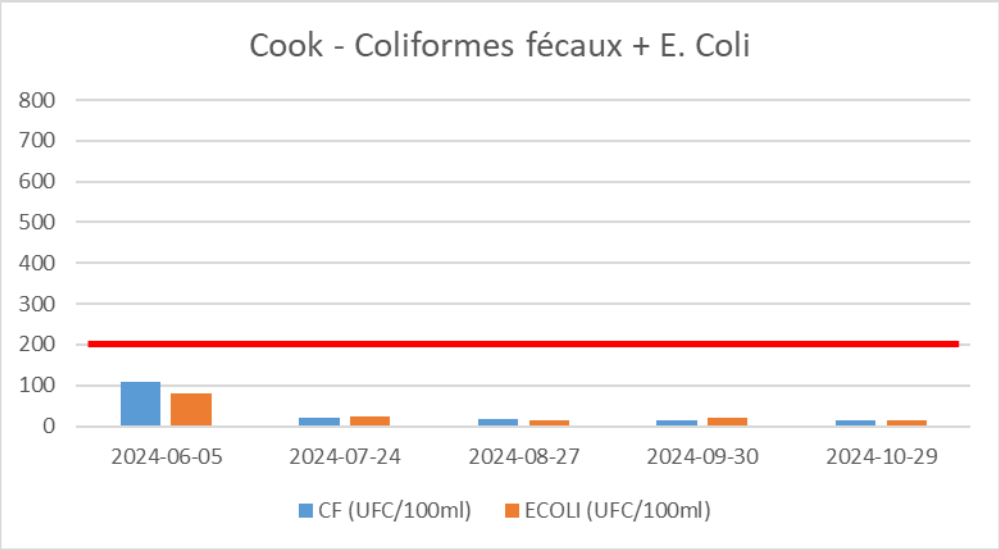
Ruisseau Cook

Le ruisseau Cook, souvent appelé Schweizer parce qu'il longe ce chemin, draine un bassin versant forestier avec une quantité relativement importante de chemins et résidences isolées disposant d'un système septique. D'importants enjeux d'érosion des berges, fossés, routes et chantiers ont déjà été recensés dans ce secteur où l'important dénivelé accentue la dynamique fluviale.

Néanmoins, aucun dépassement n'a été recensé pour les paramètres analysés. Une seule valeur élevée de coliformes fécaux a été trouvée en juin 2024, mais sans dépassement. Ce qui suggère que les activités en amont n'affectent pas de manière significative les eaux de surface et que la baignade y est généralement sécuritaire.

Bassin versant du ruisseau Cook et site d'échantillonnage 2024



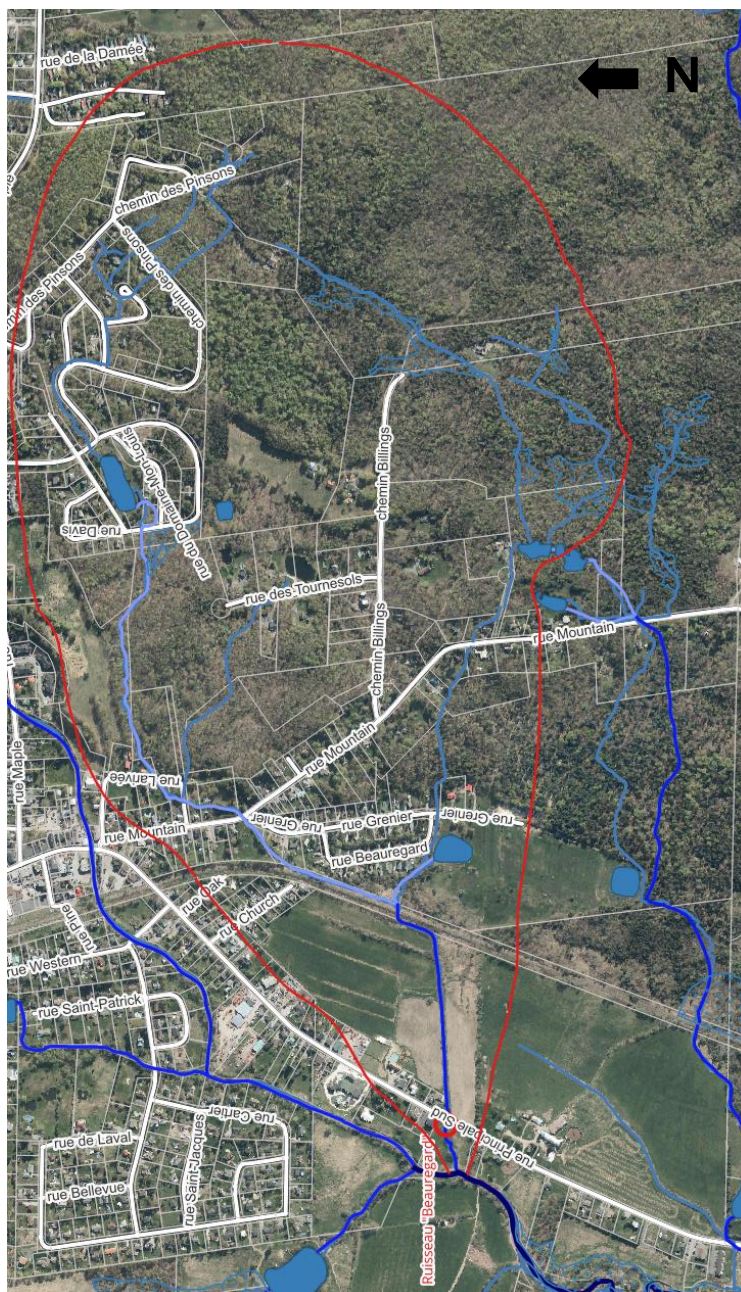


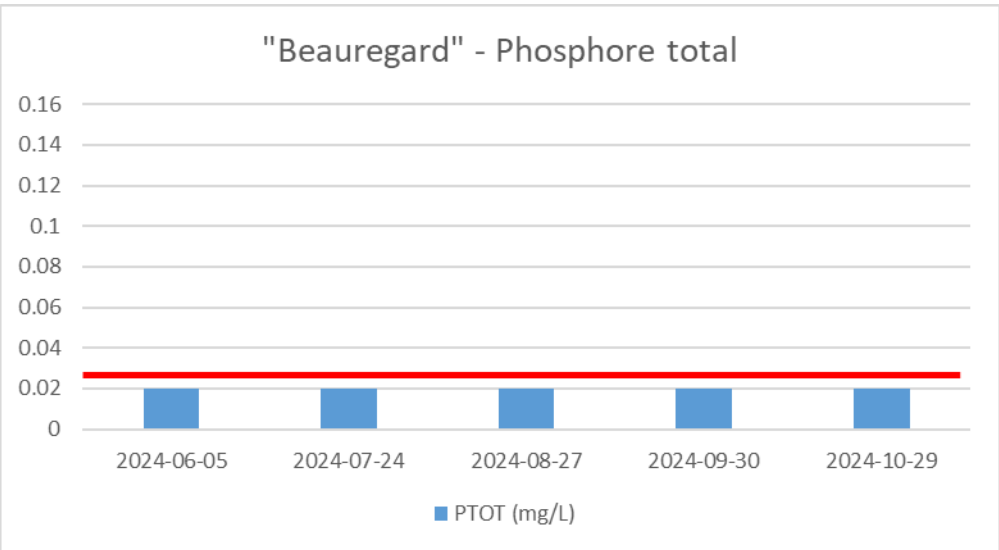
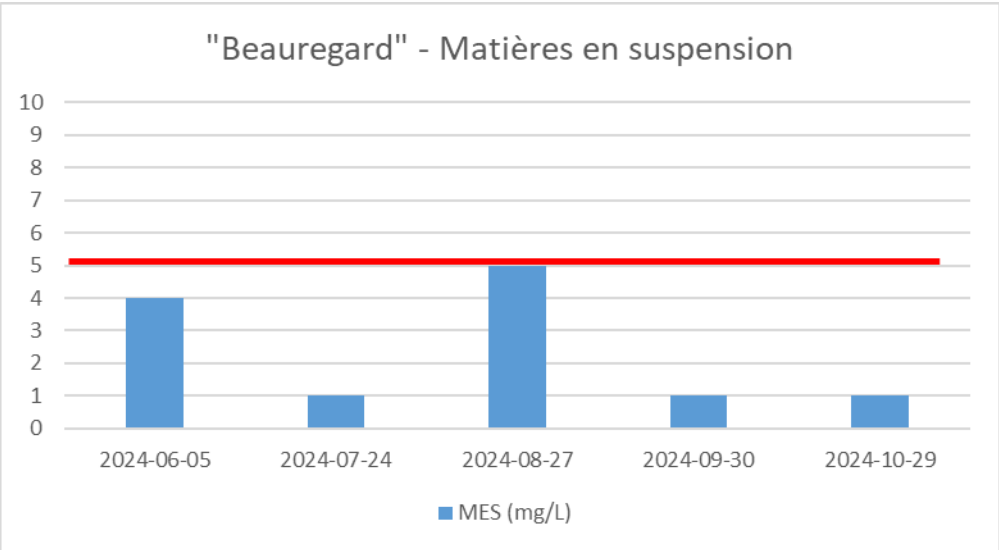
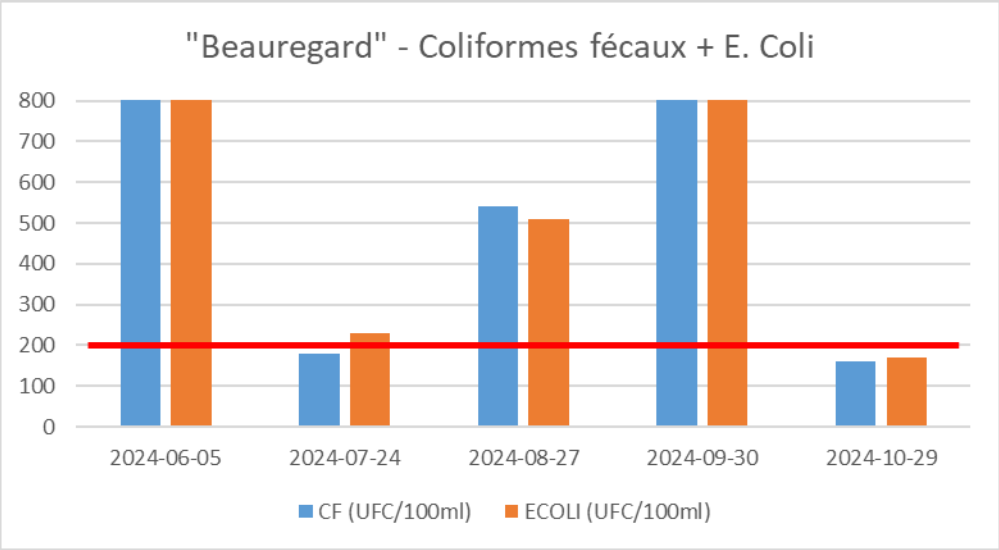
Ruisseau « Beauregard »

Le ruisseau « Beauregard » n'a pas de toponyme officiel. Il a ainsi été nommé parce qu'il longe la rue et le golf qui portent ce nom. L'amont du bassin versant est forestier et habité, avec notamment le domaine Mon-Louis. Le ruisseau longe ensuite le cimetière de la rue Maple, le Vieux-Verger et un parc de maisons mobiles pour terminer bordé de terres agricoles.

Plusieurs dépassements importants en coliformes fécaux, dont E. coli, ont été détectés dans ce ruisseau, y compris par temps sec, ce qui suggère qu'une ou des sources de contamination fécale ponctuelles (systèmes septiques ou branchements d'égout défectueux, etc.) se trouvent en amont. Des inspections sont à prévoir dans ce secteur.

Bassin versant du ruisseau « Beauregard » et site d'échantillonnage 2024



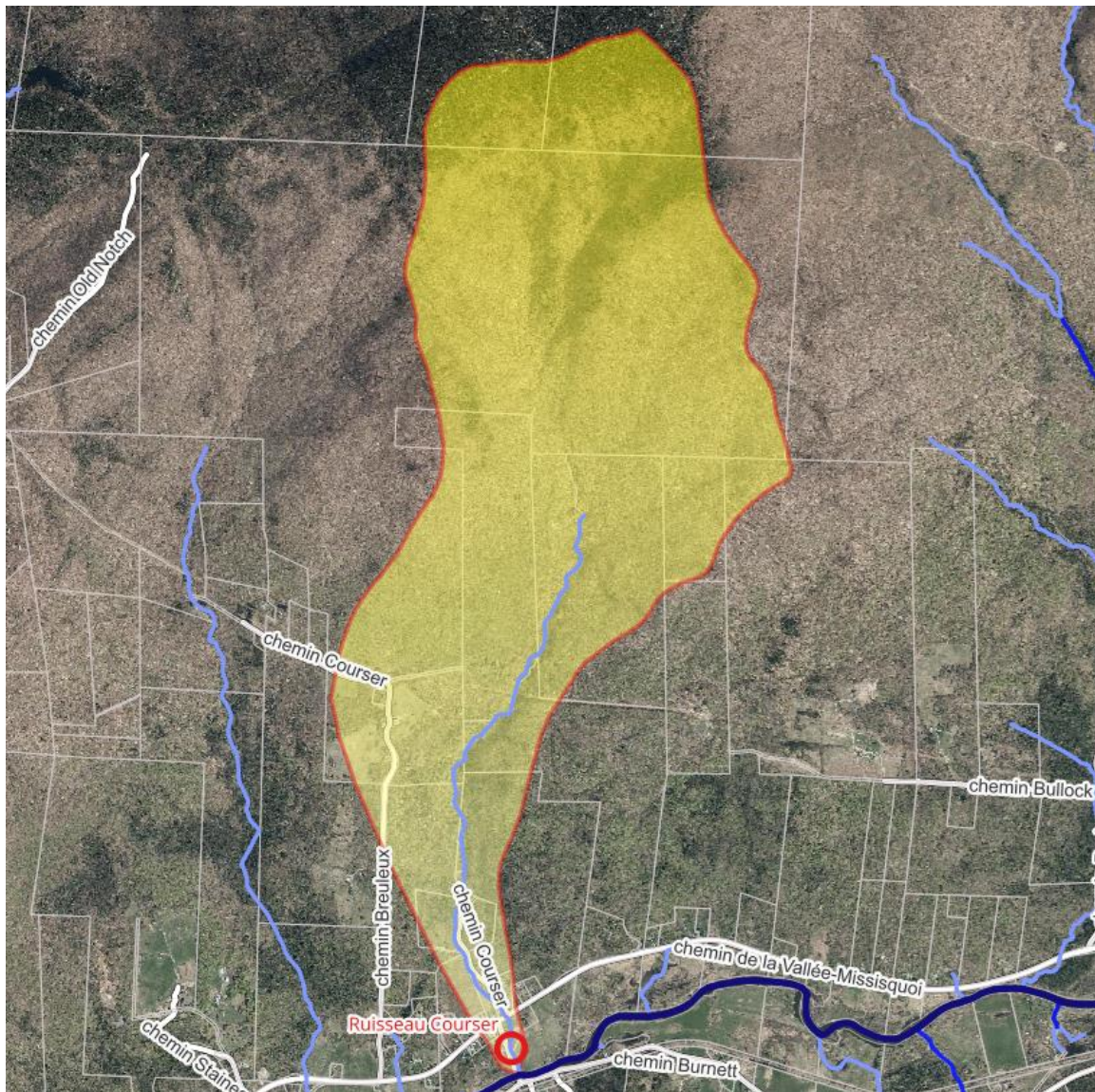


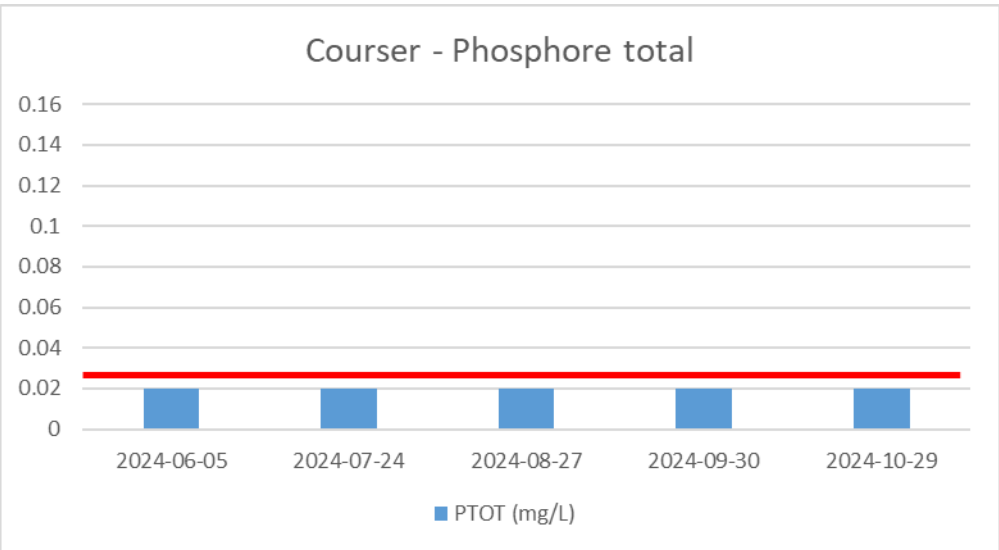
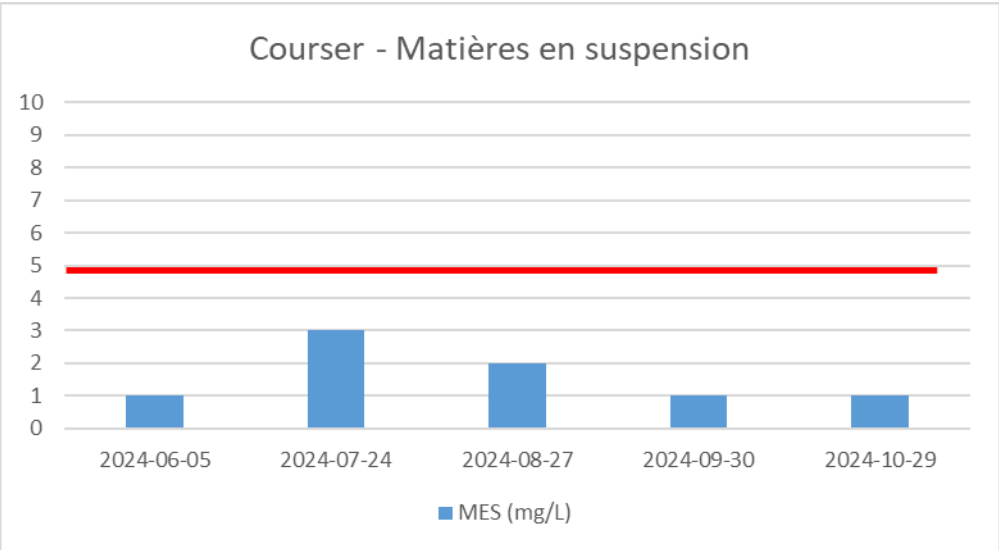
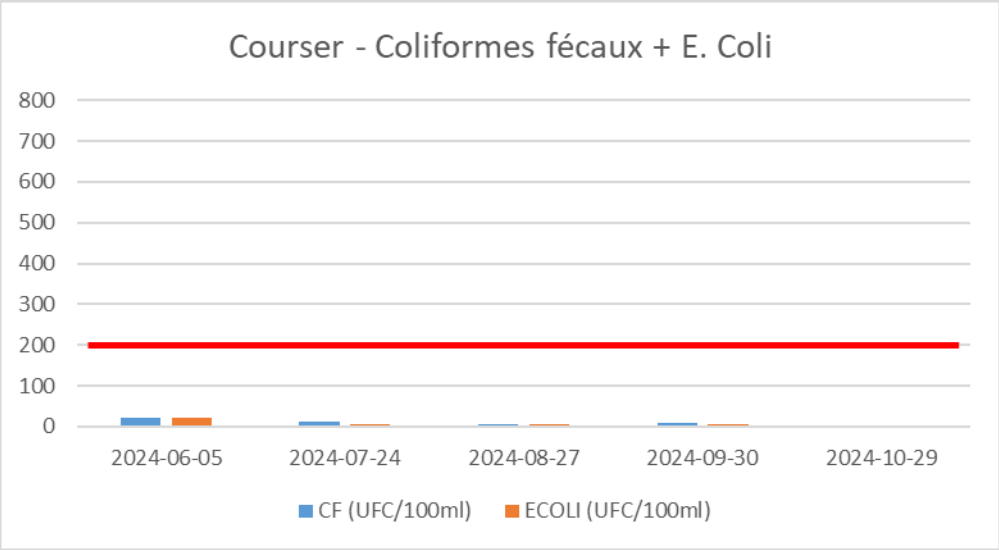
Ruisseau Courser

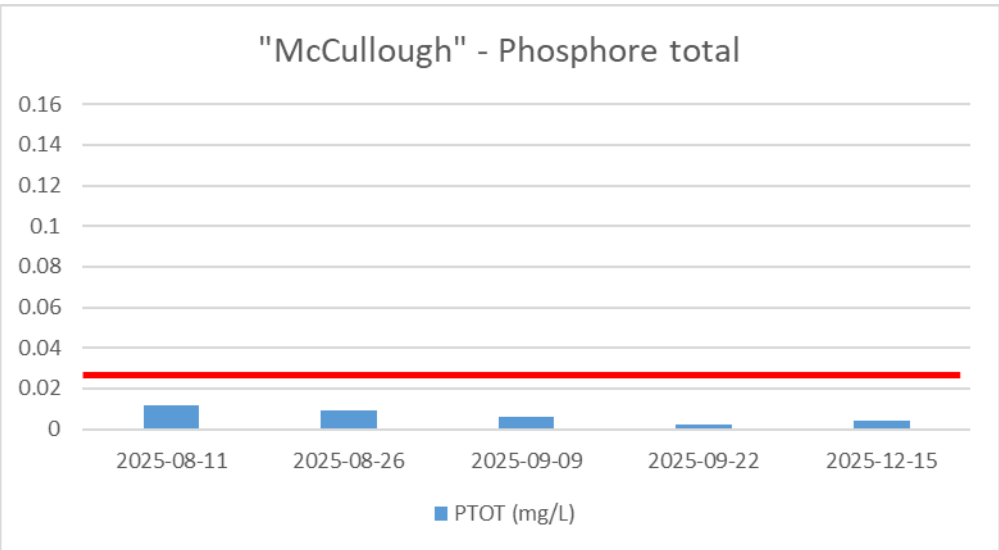
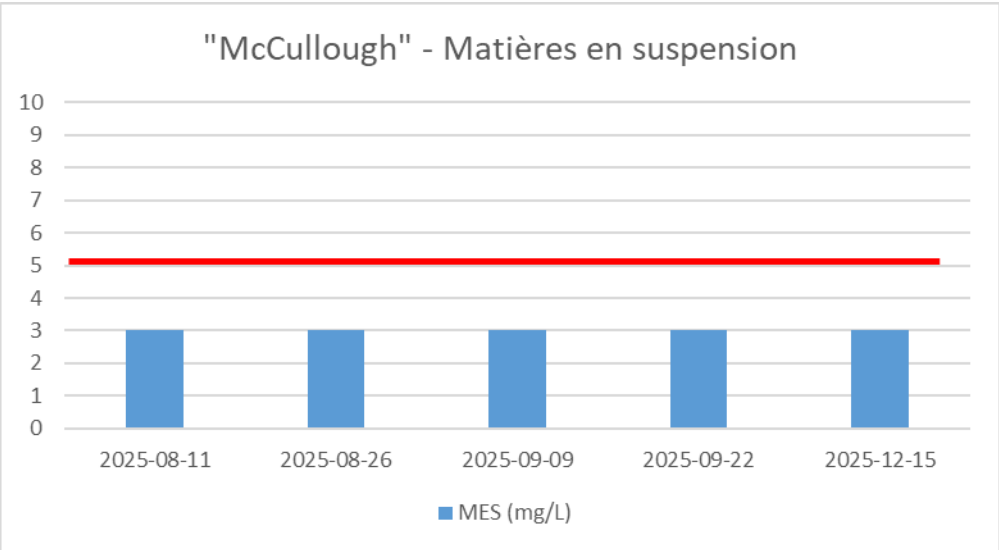
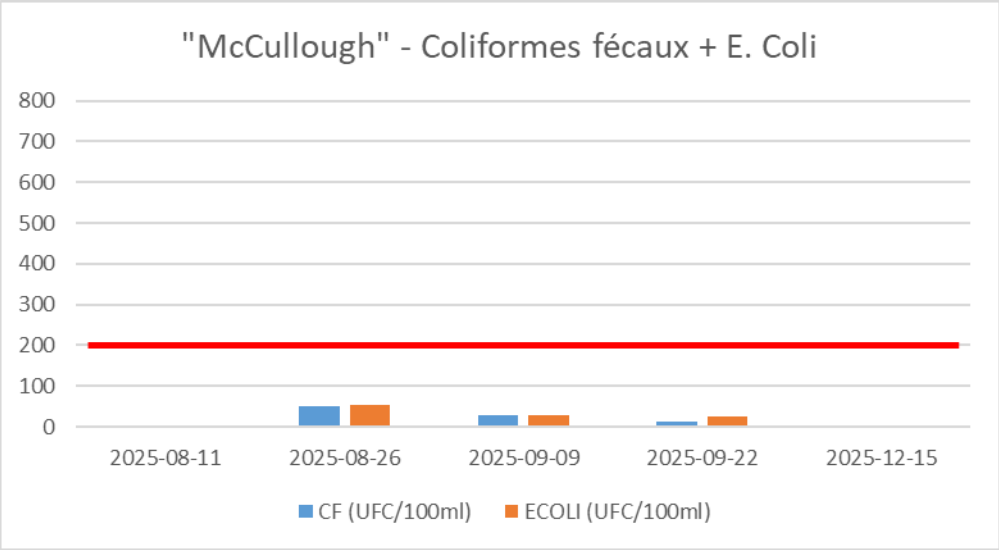
Le ruisseau Courser a un bassin versant majoritairement forestier. Il se déverse dans la rivière Missisquoi après avoir traversé le hameau de Glen Sutton. Quelques chalets et résidences bordent sa portion aval.

Aucun dépassement n'a été recensé pour les paramètres analysés. Ce qui suggère que les activités en amont n'affectent pas de manière significative les eaux de surface. Cependant, la présence de plusieurs systèmes septiques datant de plus de 40 ans dans ce secteur fera l'objet d'une attention particulière afin de protéger les eaux souterraines et l'environnement.

Bassin versant du ruisseau Courser et site d'échantillonnage 2024





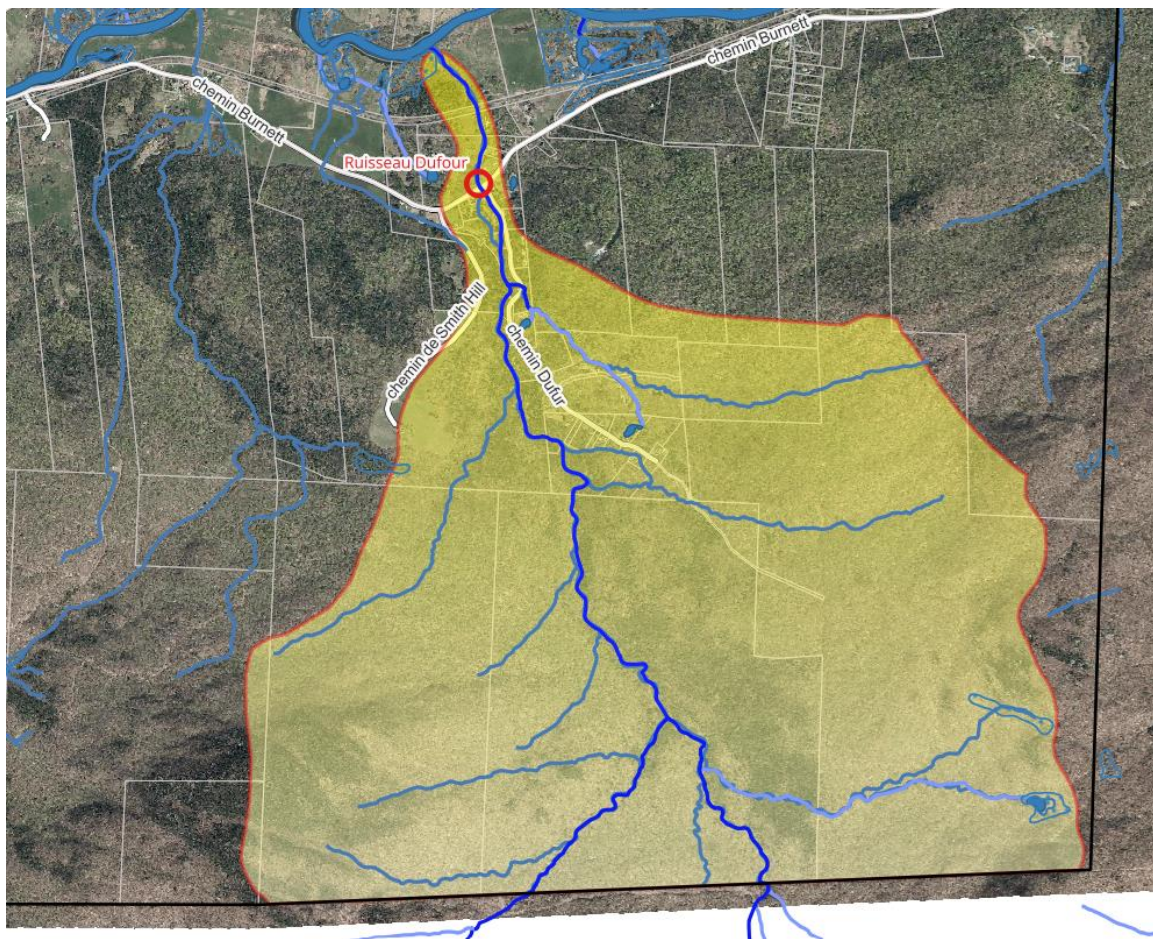


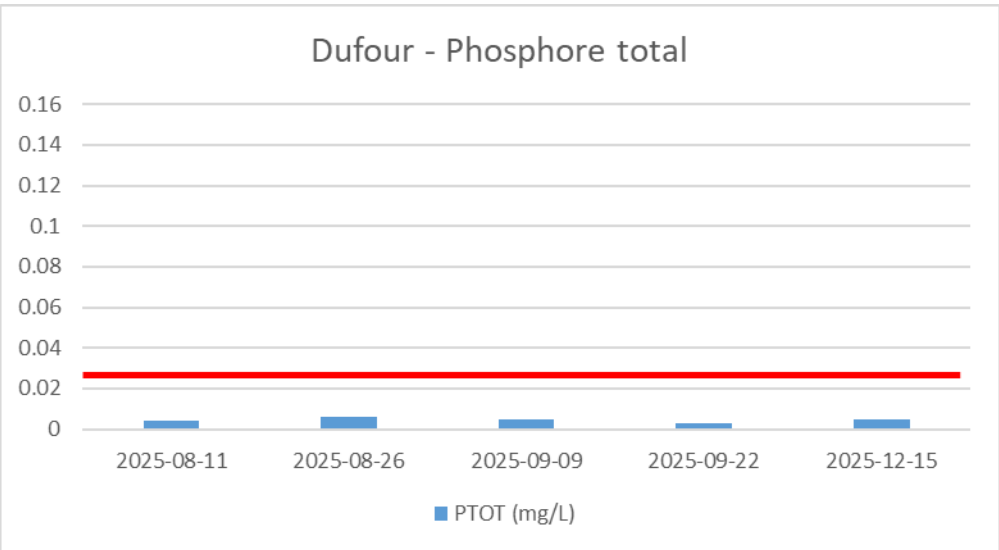
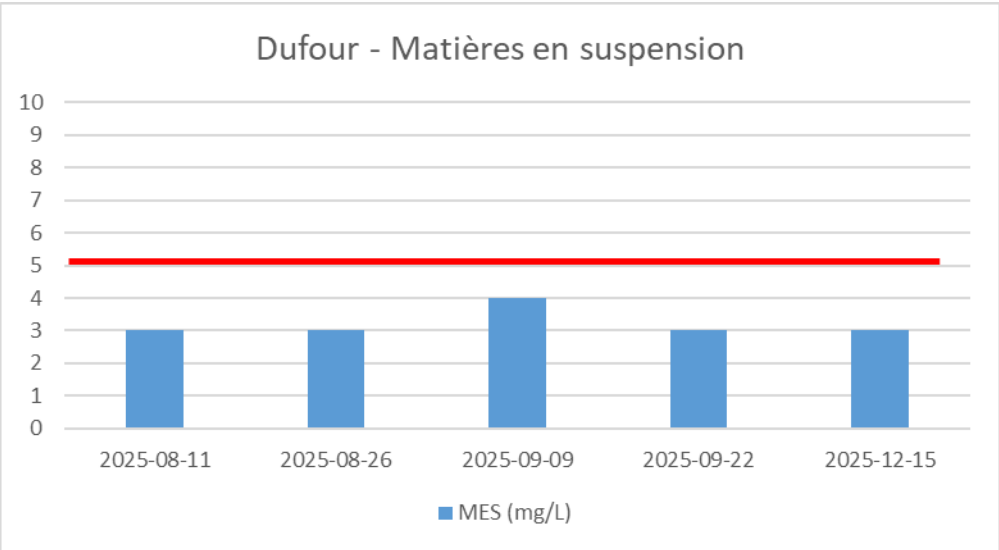
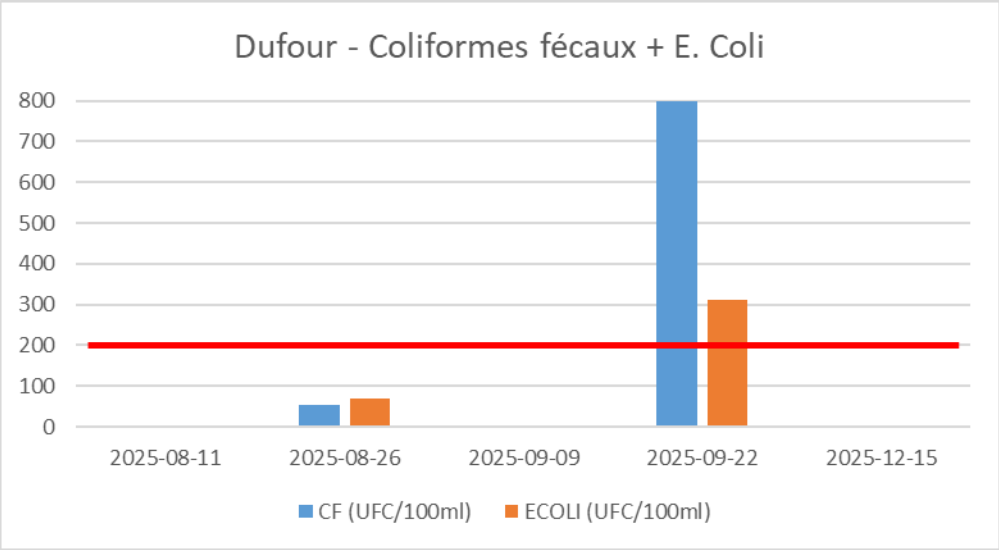
Ruisseau Dufour

Le ruisseau Dufour, situé à l'extrémité sud-est de Sutton, prend sa source au Vermont. Il traverse un bassin versant forestier en amont et est bordé de résidences et chalets isolés en aval. L'important dénivelé accentue la dynamique fluviale de ce ruisseau de montagne où l'érosion des berges constitue un risque pour les structures riveraines. Un cône alluvial a d'ailleurs été recensé au pied des montagnes dans la plaine bordant la rivière Missisquoi où il se déverse.

Bien que presque tous les résultats ne présentent aucun dépassement, une importante concentration de coliformes fécaux, dont E. coli, a été détectée par temps sec, ce qui suggère qu'une ou des sources de contamination fécale ponctuelles (systèmes septiques défectueux, etc.) se trouvent en amont. Des inspections sont à prévoir dans ce secteur.

Bassin versant du ruisseau Dufour et site d'échantillonnage 2025



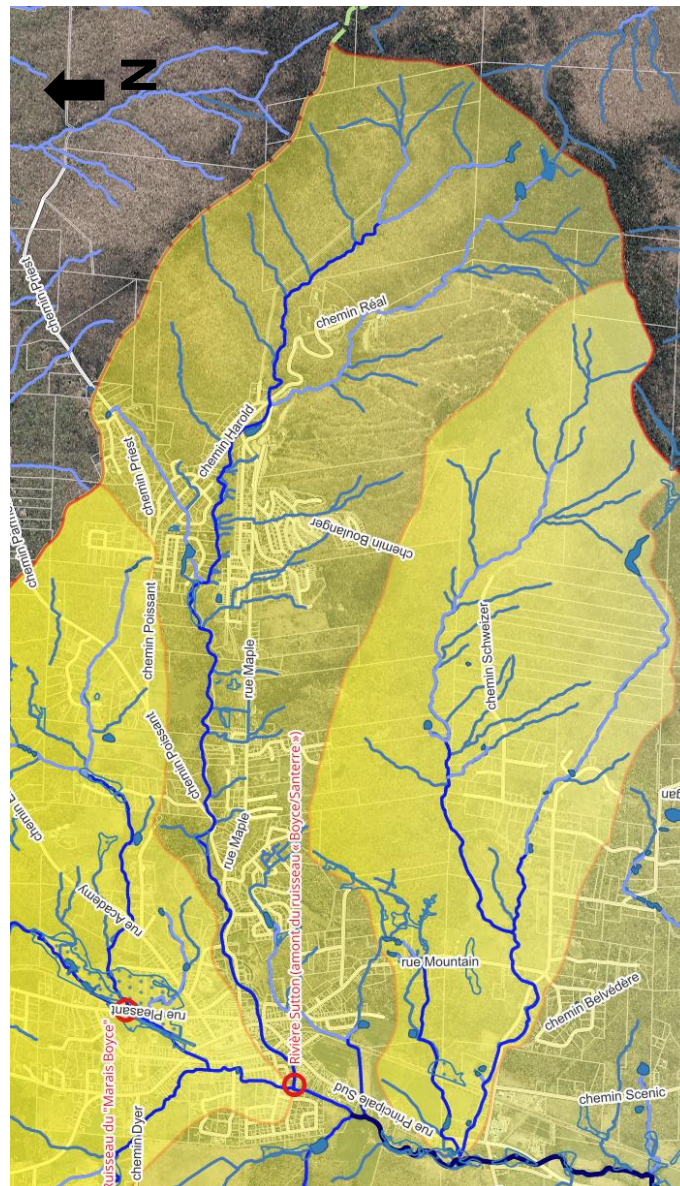


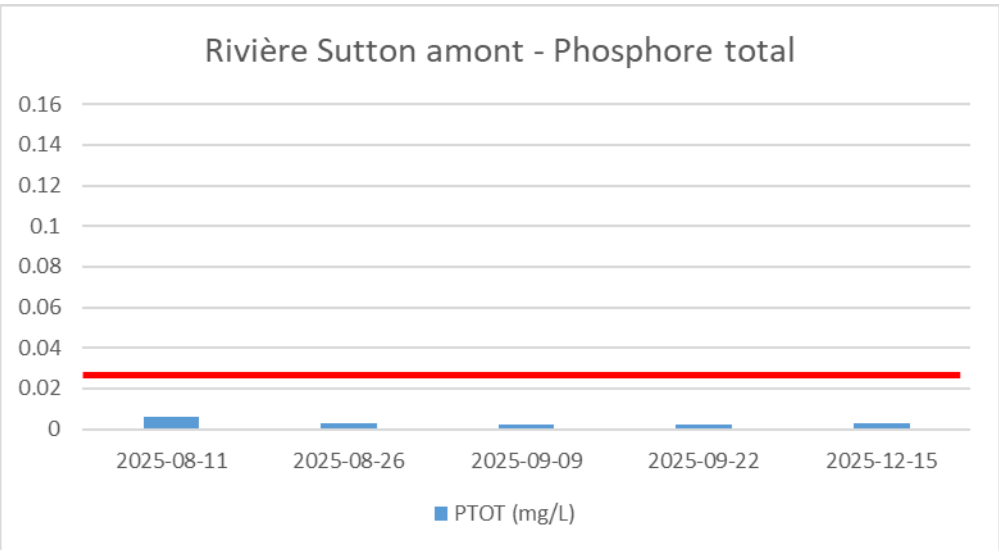
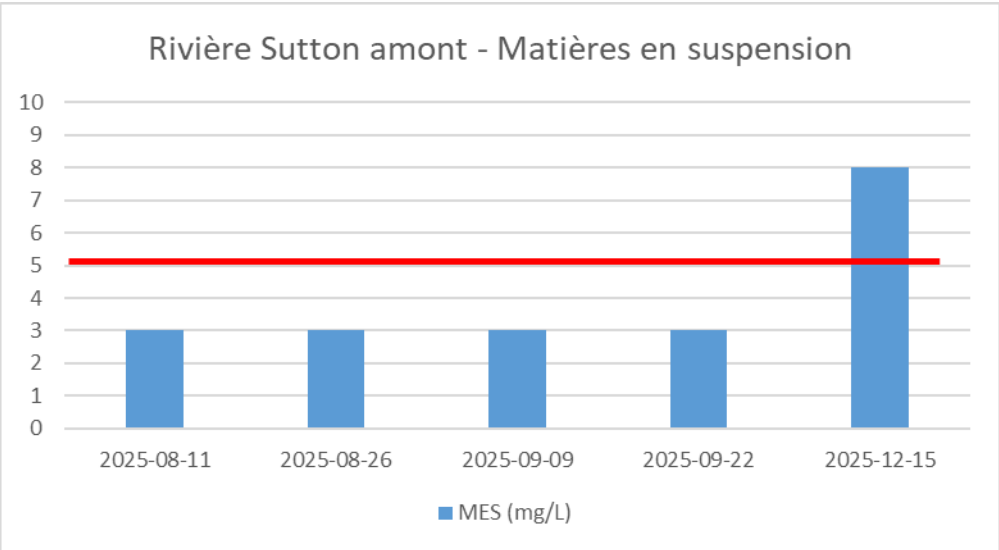
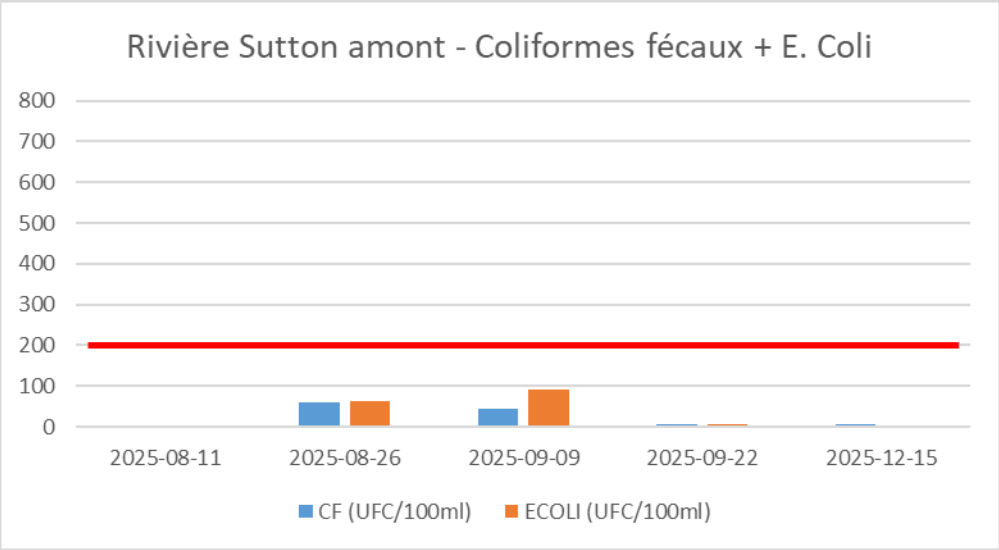
Rivière Sutton (en amont du ruisseau « Boyce/Santerre »)

La portion amont de la rivière Sutton traverse le village et le secteur de la rue Maple. Elle prend sa source entre le mont Gagnon et le Round Top. Le toponyme de cette portion de la rivière est officiellement reconnu depuis 2023. Il s'agit aussi d'un cours d'eau de montagne très dynamique, dont la zone de mobilité fluviale a été étudiée et encadrée afin d'y limiter les risques. Plus de détails en consultant le [Règlement de contrôle intérimaire visant à établir un cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton.](#)

Aucun dépassement n'a été recensé pour les paramètres analysés. Ce qui suggère que les activités en amont n'affectent pas de manière significative les eaux de surface et que les activités récréatives y seraient généralement sécuritaires en eaux claires. Seule une concentration élevée de matières en suspension a été décelée en décembre 2025, mais elle n'est pas préoccupante.

Bassin versant de la portion amont de la rivière Sutton et site d'échantillonnage 2025



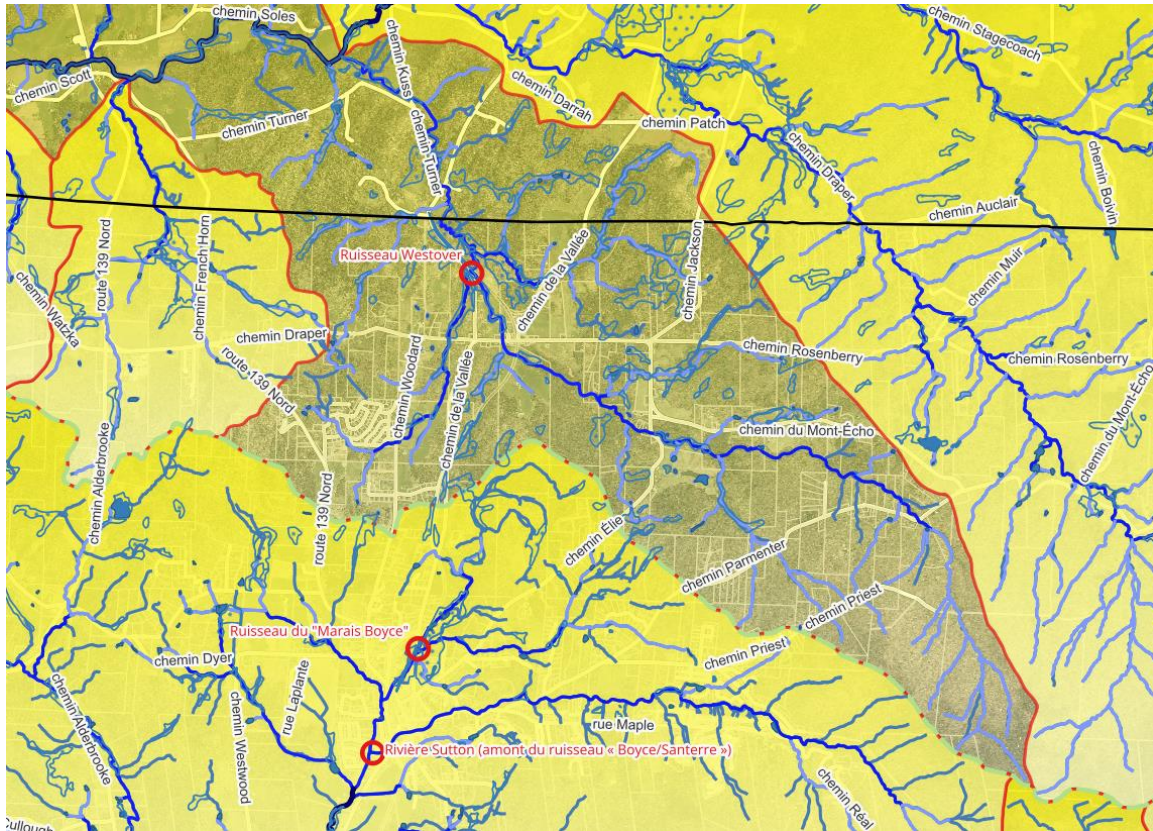


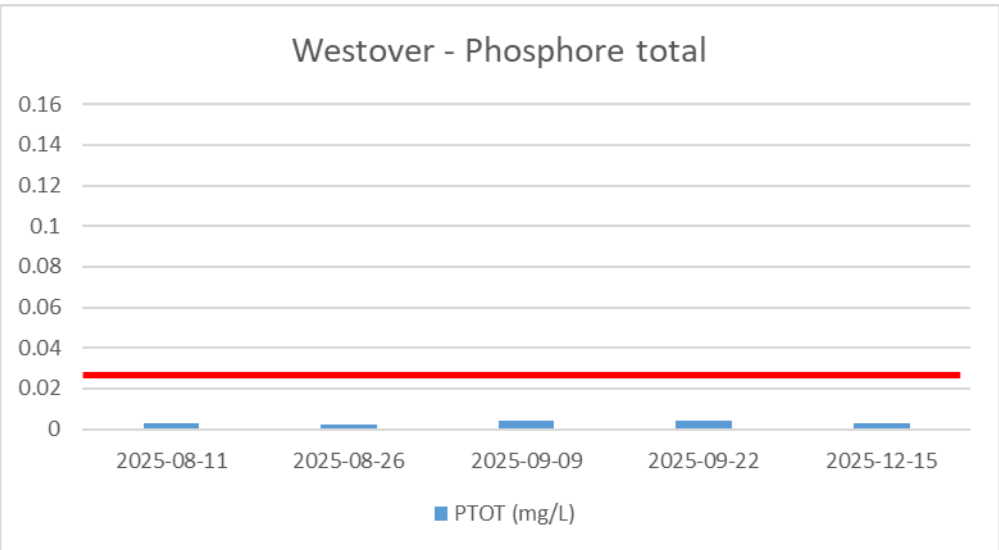
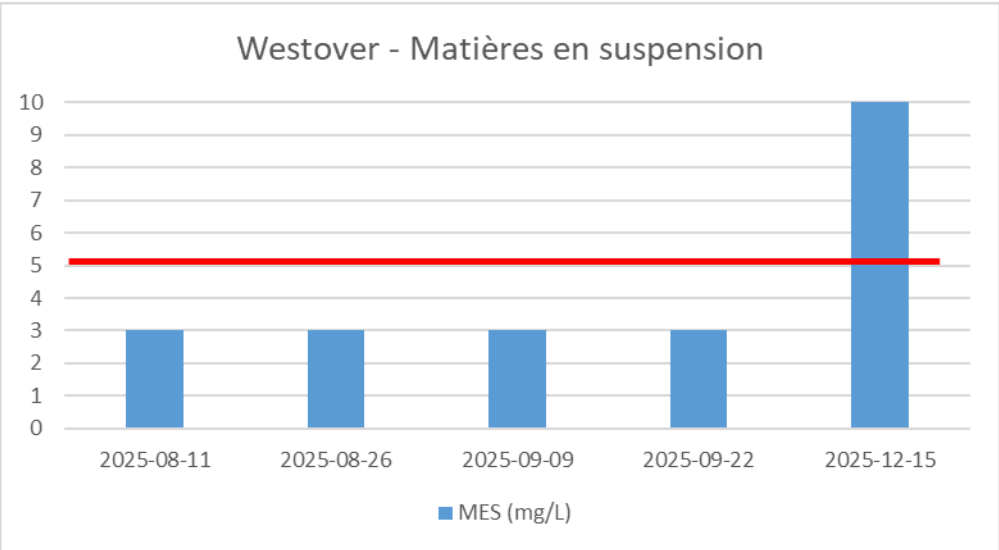
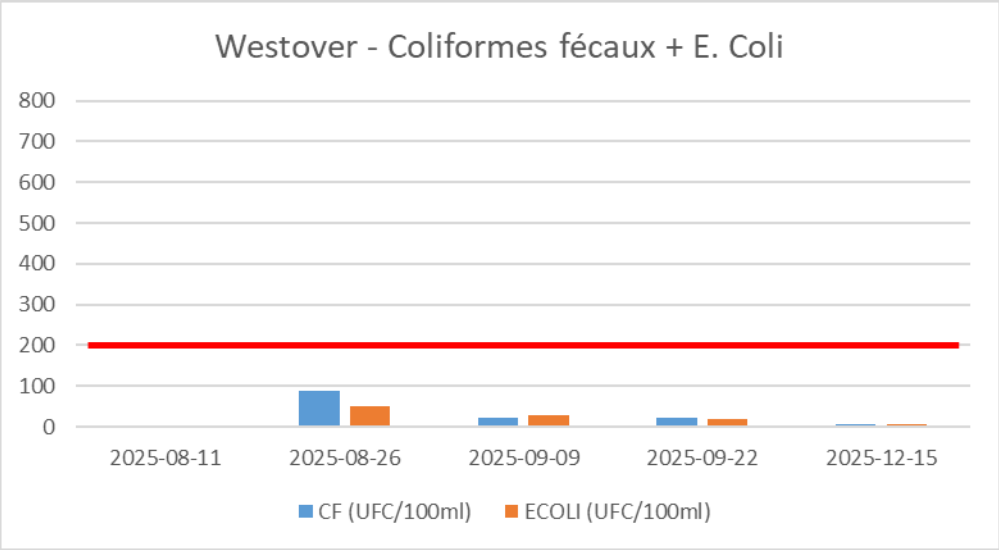
Ruisseau Westover

Le ruisseau Westover, toponyme officiel depuis 2022, draine les eaux d'une portion du nord du territoire de Sutton vers la rivière Yamaska Sud-Est. Son bassin versant est agroforestier et habité avec le domaine Hivernon et le hameau de Sutton Jonction.

Aucun dépassement n'a été recensé pour les paramètres analysés. Ce qui suggère que les activités en amont n'affectent pas de manière significative les eaux de surface. Et ce, malgré la présence de la station de traitement des eaux usées de Sutton Jonction. Seule une concentration élevée de matières en suspension a été décelée en décembre 2025, mais elle n'est pas préoccupante.

Bassin versant du ruisseau Westover et site d'échantillonnage 2025





Conclusion

Les résultats démontrent l'importance d'un tel programme de suivi de la qualité des eaux de surface des cours d'eau de Sutton.

Des dépassements de critères de qualité préoccupants ont été détectés à proximité de secteurs résidentiels. Un suivi est donc à prévoir afin de tenter d'identifier et corriger toutes sources de contamination.

Une phase 3 est prévue en 2026 avec 5 stations d'échantillonnage dans des cours d'eau qui restent à déterminer.

Annexe 1 – Photos des cours d'eau suivis

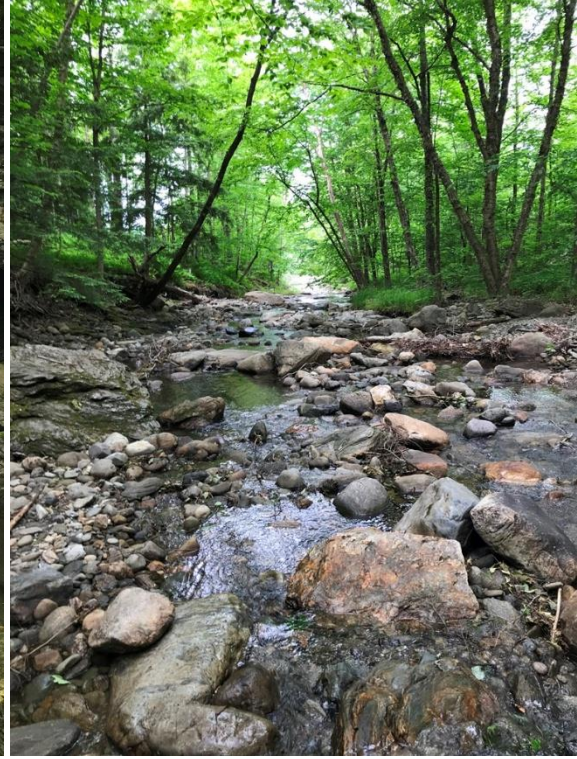
Branche 1 Est – Ruisseau « Boyce/Santerre »



Branche 2 Ouest – Ruisseau « Boyce/Santerre »



Ruisseau Cook



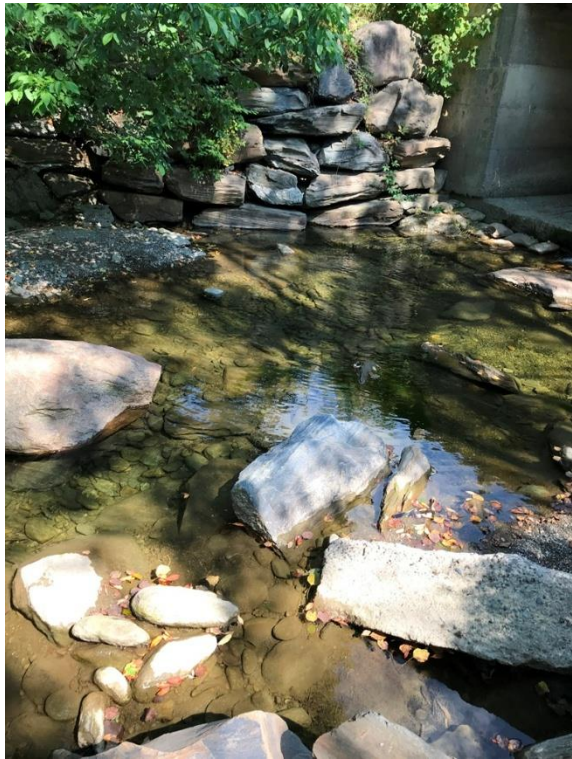
Ruisseau Courser



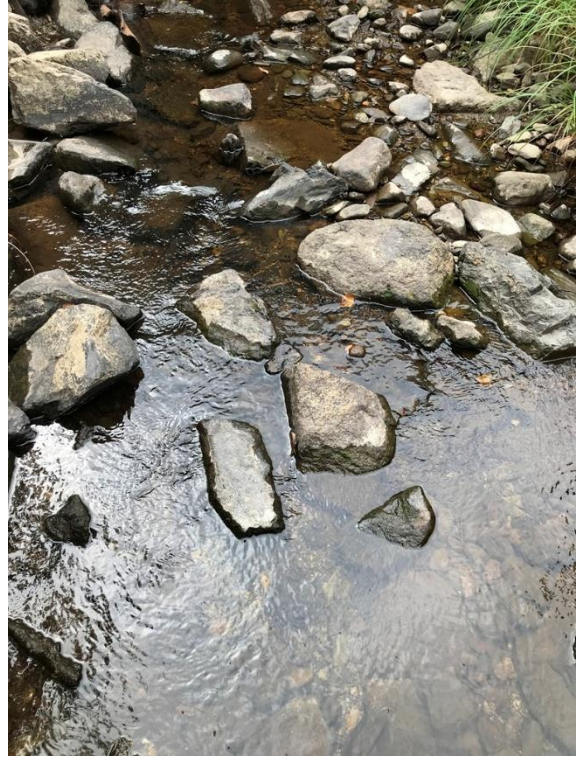
Ruisseau « Beauregard »



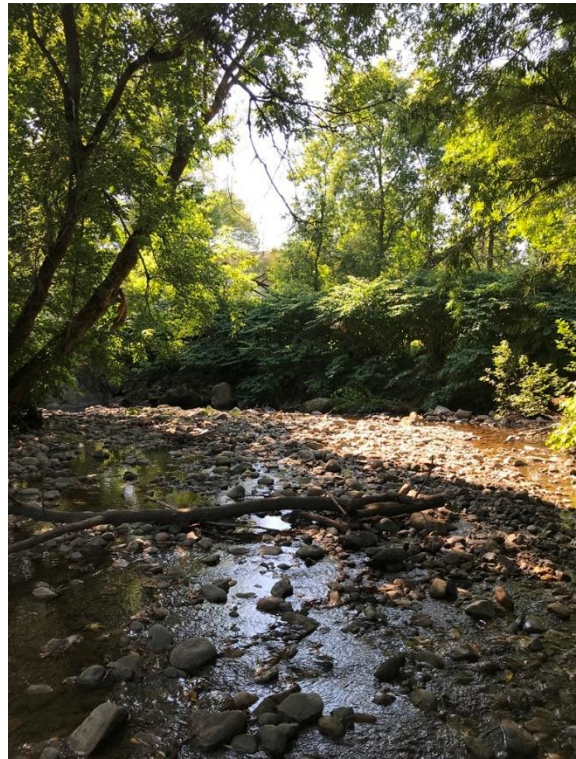
Ruisseau Dufour



Ruisseau « McCullough »



Rivière Sutton amont



Ruisseau Westover

